



Montant panier BTP grand déplacement

Par BastienT

Bonjour,

Je suis menuisier charpentier donc dépendant du BTP. Depuis deux mois je suis en grand déplacement (travail à 65 km à vol d'oiseau de l'entreprise), la plupart du temps je dors sur place et rentre le WE. Mon patron donne 12? de paniers par jour et 53,8? pour le logement. Je me suis plaint du montant de la prime panier, lui disant que le montant est de 20,2? il m'a répondu que le montant minimal est de 10,5? pour un repas et que le second est inclus dans la prime logement. Qu'en est-il réellement ? Car je suis sûr de moi, j'ai trouvé ce montant de 20,2? sur l'ursaaf avec un montant de 53,8? pour logement + petit déjeuner il n'est pas écrit repas du soir donc je suis un peu perdu. Pouvez-vous m'aider ?

Cordialement,

Bastien